

Des caractéristiques d'une politique publique pour le secteur de la photographie

Retranscription de l'interview vidéo **Fannie Escoulen, cheffe du Département de la photographie, ministère de la Culture, Paris**

Interview réalisée dans le cadre le cadre des ressources gratuites

artistforever, 40mcube

Copyright : 36secondes, 2023

Sommaire

Présentation.....	1
Comment est organisé le Département de la photographie au sein de la DGCA ?	2
Comment se conçoit et se diffuse la politique publique culturelle du ministère en région ?.....	2
Existe-t-il des dispositifs de soutien pour l'édition photographique ?.....	3
Quelles sont les aides à la création proposées aux artistes-auteurs ?	4

Présentation

Je suis Fannie Escoulen. Je dirige le département de la photographie à la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture depuis septembre 2021. J'ai une formation en photographie de l'École nationale de la photographie d'Arles, dont j'ai été diplômée en 2000. Et depuis, j'ai toujours travaillé dans le monde de la photographie au sens large, je n'ai jamais été photographe, mais j'ai toujours eu à cœur de travailler avec les photographes et pour les photographes. Que ce soit dans des expériences au sein de centres d'art, d'agences de photographes, de lieux de diffusion et puis d'un lieu que j'ai cofondé qui s'appelle Le Bal, à Paris. Et puis, d'une expérience importante aussi en tant que commissaire d'exposition indépendante que j'ai menée pendant sept ans avant d'arriver au Ministère. Donc voilà, ma connaissance du secteur est assez précise puisque j'évolue dans ce milieu depuis bientôt 25 ans et que mon rôle est aujourd'hui de travailler au développement d'une politique publique en faveur de la photographie et de son secteur.

Comment est organisé le Département de la photographie au sein de la DGCA ?

Alors, le département de la photographie au sein de la DGCA est composé d'une équipe de quatre personnes. Nous appartenons à un service qui s'appelle la délégation aux arts visuels. Donc, la photographie dépend de la délégation aux arts visuels, au même titre que les centres d'art, les FRAC, la commande publique, et cætera. On est complètement imbriquées dans cette délégation qui ne traite pas que de photographie, bien évidemment, mais d'arts visuels au sens large. Et, nous travaillons avec cette équipe autour de cinq grands axes pour mener et pour développer une politique publique en faveur de la photographie, dont la question du statut des photographes, la question du droit d'auteur, la question du patrimoine photographique, celle de la création photographique et enfin un axe qui nous importe également, qui est à la croisée d'autres directions également, qui est celui de l'éducation à l'image. Donc, nous, au sein du département de la photographie, on est évidemment amenés à travailler avec d'autres directions du Ministère, comme la Direction générale du patrimoine et de l'architecture, la direction des médias et la délégation à la transmission et à la démocratie culturelle. C'est ça aussi la grande richesse de ce département, c'est qu'il y a de grandes porosités avec nos collègues du Ministère en général, puisque la photographie est traversée par différentes problématiques, que ce soit la question des droits d'auteur, du photojournalisme, de l'éducation à l'image, de la création. Et donc, c'est toute cette richesse et cette complexité aussi qui, qui fait que l'on est amené à travailler avec d'autres directions du Ministère.

Comment se conçoit et se diffuse la politique publique culturelle du ministère en région ?

Ce qui est important de comprendre, c'est que cette politique publique, elle ne se fait pas qu'au sein de l'administration centrale du ministère de la Culture. On travaille évidemment en étroite collaboration avec les Directions régionales des affaires culturelles, dans chaque région et c'est avec ces Drac que l'on construit aussi une politique publique sur le territoire. Au sein des Drac, nous travaillons avec des conseillers pour les arts visuels, des conseillers pour les musées et c'est avec ces conseillers que l'on aide et que l'on évalue les besoins. Les structures aussi qui agissent sur le territoire, et avec eux, on travaille justement le déploiement et le développement de ces politiques culturelles, notamment en faveur de la photographie. Donc, ces soutiens du ministère de la Culture vont en direction des festivals. Il y a une politique en faveur des festivals qui s'est développée depuis 2021, avec le lancement d'un fond pour les festivals qui a augmenté à hauteur de 10 millions d'euros en faveur de la création artistique, et au sein de cette création artistique, on retrouve évidemment la photographie. Donc, aujourd'hui, le ministère de la Culture, au sens large sur tous les territoires, aide plus de 35 festivals photo. C'est quelque chose que l'on a beaucoup travaillé et consolidé ces dernières années. Le ministère de la Culture aide également des lieux de diffusion. Des centres d'art labellisés d'intérêt nationaux, il y en a huit pour la photographie en France qui sont répartis sur tout le territoire. Évidemment, ces lieux ne sont pas aidés que par le ministère de la Culture. Ce sont des lieux qui sont

soutenus par d'autres collectivités territoriales. Mais le ministère de la Culture est évidemment très en soutien de ces structures. On aide évidemment d'autres types de lieux qui sont des lieux plus intermédiaires, des lieux de diffusion, de production, de résidence. Des lieux où se font aussi des actions d'éducation à l'image et ce sont des lieux que l'on soutient bien évidemment dans le fonctionnement, mais aussi sur des programmes précis. Donc ça, ce sont principalement les structures du ministère de la Culture. Ensuite, nous travaillons évidemment avec des réseaux et ce sont ces réseaux, aussi que nous soutenons. Sur la photographie, nous travaillons le réseau Diagonal, qui est un réseau regroupant une trentaine de structures de diffusion en France sur tout le territoire et qui permet de construire une action de collaboration, de diffusion, de coproduction, d'éducation à l'image, de formation aussi, pour les photographes. Voilà, donc le ministère de la Culture est très en soutien de ce type de réseau pour que justement, une action un peu globale et nationale puisse orchestrer et que les lieux puissent aussi trouver de la ressource et un accompagnement grâce à ces réseaux, qu'ils soient, d'une certaine manière, qu'ils arrivent à être un peu désenclavés de là où ils sont et qu'ils puissent trouver des échanges avec d'autres lieux.

Existe-t-il des dispositifs de soutien pour l'édition photographique ?

Alors, c'est vrai que l'on développe aussi une politique d'aide à l'édition assez importante au niveau du ministère de la Culture. Cela passe par des opérateurs, comme le Centre national du livre ou le Centre national des arts plastiques, qui accompagnent aussi les artistes, les photographes sur des aides à l'édition. Nous aidons également le réseau France Photo Book qui est un réseau un peu à mettre à l'égal du réseau Diagonal pour les lieux de diffusion. Là, le réseau France Photo Book réunit une trentaine d'éditeurs photographiques en France. Et grâce au soutien du ministère de la Culture, on arrive aussi à trouver des points de collaboration, des points d'échange, des points de production et des points de formation, puisque c'est très important de se dire que le livre de photographies est un outil privilégié par les photographes aujourd'hui. Il est un objet aussi de transmission du travail, il n'y a pas que l'exposition. Pour autant, le secteur du livre de photographie est très fragile et très fragilisé, de par son économie qui est quand même généralement des économies assez importantes en termes de moyens, de budget, de financement et qu'en face ce n'est pas toujours évident de trouver un équilibre, notamment par les ventes, puisque l'on reste quand même sur des objets très confidentiels. Donc, on essaie malgré tout de développer une politique de soutien à l'endroit de l'édition, par ces opérateurs, par des aides que le Ministère peut mettre en place, des petites aides de soutien, par les aides des réseaux, par des prix d'aide à la maquette par exemple, ou d'aide au premier livre. C'est à tous ces endroits que nous essayons. Évidemment, ce n'est jamais suffisant parce qu'il y a une production de livres très importante. Aussi, parce que chez les photographes, et on le voit souvent dans les commissions, les projets de livres photographiques sont souvent majoritaires. Parce qu'on sait que souvent, pour un·e photographe ou un artiste qui utilise la photographie, l'atterrissage du projet est souvent lié au livre. Donc ça, c'est vraiment un endroit où on porte une grande attention.

Quelles sont les aides à la création proposées aux artistes-auteurs ?

Alors c'est vrai qu'au niveau du ministère de la Culture, notamment au niveau des Drac, on peut trouver des aides individuelles à la création qui sont des aides directes aux artistes. Et ça, c'est vraiment important de le signaler aussi, ou des aides à l'installation, à l'acquisition de matériels qui sont vraiment destinées aux artistes ou aux photographes qui ont un statut d'artiste-auteur. Donc ça, c'est aussi une politique du Ministère qui est assez active en matière d'aide à la création. Après, sur les différents types d'aides que l'on peut adresser aussi aux photographes, on a par exemple lancé l'année dernière une grande commande photographique pour les photojournalistes avec la BNF qui était portée sur des fonds d'aide exceptionnelle liés à la presse dans le cadre de la pandémie. On essaie aussi d'adresser nos soutiens que ce soient des aides de commandes, des bourses, des prix. On essaie de balayer, malgré tout, le spectre un peu large de la photographie puisque la photographie de presse n'a pas exactement le même fonctionnement que la photographie de "création" ou d'artistes qui vont exposés dans des galeries, et cætera. Mais on essaie malgré tout d'être en soutien de la profession au sens large, en se disant qu'il n'y a pas d'exclusive. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est que la complexité et à la fois la richesse de ce département, c'est de travailler aussi avec les autres directions du Ministère et de voir à quel endroit on peut situer les photographes. On sait qu'un photojournaliste, iel ne se situe pas forcément à l'endroit de la création, de la direction de la création artistique, mais se situe peut-être plus à l'endroit de la direction des médias. C'est faire en sorte que l'attention puisse être portée dans une direction qui va s'occuper du journalisme en général, de se dire qu'il y a le journalisme mais il y a aussi le photojournalisme. Mais aujourd'hui, on est face à une profession qui est en difficulté parce qu'un photojournaliste a de moins en moins de commandes dans la presse, notamment. C'est à ces quelques endroits, nous, le Ministère, que l'on va pouvoir trouver des soutiens. On a un dispositif, par exemple, de soutien à la photographie documentaire que l'on a monté depuis 2011. Donc, c'est quelque chose d'assez ancien avec le Centre national des arts plastiques qui permet aux photographes qui ont une approche documentaire et parmi ceux-là, il y en a près de 40 % qui sont des photojournalistes. Ils ont droit évidemment à cette aide qui leur permet, grâce à une bourse de 5000, 10 000 ou 15 000 €, de pouvoir travailler sur le développement d'un nouveau projet documentaire. C'est à dire un projet de reportage, un projet en lien avec le réel, une problématique du monde contemporain, que ce soit en France ou à l'étranger. Donc, on essaie d'adresser nos soutiens à toute cette grande famille de la photographie qui est constituée de différents registres, que ce soit du photojournalisme. Nous, on ne s'occupe pas des artisans pour le coup mais des artistes-auteurs, les photojournalistes, et cætera. Voilà, il y a des photographes qui travaillent en commande pour la publicité, mais qui peuvent aussi exposer dans une galerie. On sait qu'aujourd'hui, de toute façon, les frontières sont très poreuses et qu'un photographe, généralement, n'a pas qu'un seul statut finalement.